



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210624-BUR-AG-21-072-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2021  
Date de réception préfecture : 05/07/2021

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 24 juin 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique 2021  
Association Bastia Eterna (A Fiera di a Giuventù)**

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGRINI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, LINALE Serge, ROSSI Michel, DE GENTILI Emmanuelle, SIMONPIETRI Pierre-Michel.

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :** MILANI Jean-Louis, SIMEONI Gilles, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution des subventions aux évènements à caractère économique et numérique 2021  
Association Bastia Eterna (A Fiera di a Giuventù)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau, notamment toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu la demande de financement présentée par l'association Bastia Eterna pour l'organisation de la manifestation « A fieria di a Giuventù » ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

Le versement d'une subvention de 5000 euros à l'association « Bastia Eterna » (SIRET 894 290 949 00011) dont le siège social est situé 2 boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia, pour l'organisation de la manifestation « A fieria di a Giuventù » en juillet 2021 ;

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au Budget, chapitre 65 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGO